



Liste de matériel scolaire du CP	Année scolaire 2023-2024
---	---------------------------------

Quantité	Dénomination
Pour tous les cahiers, prendre avec couverture en polypropylène	
2	Petits cahiers grands carreaux 96 pages avec lignes bien visibles (lignes mauves et interlignes bleues) bleu et rouge.
3	Petits cahiers grands carreaux 48 pages avec lignes bien visibles (lignes mauves et interlignes bleues) noir, mauve et vert
2	Cahiers à grands carreaux format géant 96 p (24 X 32) bleu et rouge
1	Cahier petit format type travaux pratiques grands carreaux avec protège-cahier rose
<p>1 fichier d'écriture « Les cahiers BORDAS pour tous », CP 1 fichier « Maths super simples » BORDAS, CP 1 petit cahier polypro 32 pages, 17x22, double ligne, 3 mm</p> <p>Réservé. A récupérer à la librairie «A livre ouvert » du Tampon.</p>	
3	Chemises en plastique avec rabats et élastiques
1	Pochette de CANSON blanc format A4
1	Trousse contenant : 3 stylos (1 bleu, 1 rouge, 1 vert), 1 crayon à papier HB2, 1 gros bâton de colle, 1 gomme blanche, 1 paire de ciseaux, 1 taille-crayon avec réservoir, 1 feutre Velleda
1	Grosse trousse contenant : 12 feutres fins, 12 crayons de couleur, 12 gros feutres, 1 pochette de 4 surligneurs fluo
1	Ardoise type Velleda avec chiffon
1	Règle transparente de 20 cm
RESERVE pour l'année (gardée dans la classe) dans un sachet (type congélation ZIP) 1 boîte de crayons de couleur, 7 feutres Velleda, 4 stylos bleus, 2 stylos (1 vert et 1 rouge), 4 crayons à papier HB2, 5 gros bâtons de colle, une gomme blanche	
1	Ramette de papier A4
1	Tenue adaptée au sport (baskets, short, casquette).

- Prévoir 15 euros pour les projets et sorties scolaires.

Penser à l'achat d'un cartable solide et résistant, adapté à la taille des cahiers. <p style="text-align: center;"><u>Pas de sac à dos !</u></p>	 
--	---

- Inscrire sur chaque effet, y compris les petites fournitures (stylos, colle, règles, feutres, ...) les nom, prénom et classe de l'enfant.
- Afin de conserver le matériel en bon état et qu'il reste disponible pour l'enfant, celui-ci sera gardé à l'école à la rentrée.

Document visé par les représentants de parents de l'école et adopté en Conseil d'école le 12/06/2023.